



**ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU, DU MUSEE ET DU DOMAINE NATIONAL  
DE VERSAILLES**

**CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2011**

**Autorisation donnée au président d'exercer certaines actions en justice**

**2011 - I - 17**

Conformément aux articles 15-15° et 17-10° du décret du 11 novembre 2010 relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le conseil d'administration approuve la délibération suivante :

Le conseil d'administration autorise le président de l'établissement public à engager les actions en justice suivantes :

- les procédures juridictionnelles au fond, dont le montant total des demandes est inférieur à une somme de 500 000 € TTC ;
- les procédures d'urgence, de toute nature, ainsi que les plaintes.

Le Président rend compte des décisions prises en vertu de cette délégation dès la séance qui leur fait suite.

Fait à Versailles, le **- 2 MAI 2011**

Le Président du conseil d'administration,  
Monsieur Jean-Jacques AILLAGON